



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique
11 Laurier St., / 11, rue Laurier
3C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet TBIPS - Professional Services requi	
Solicitation No. - N° de l'invitation 21120-158459/B	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client 21120-15-2088459	Date 2016-01-15
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-615-29745	
File No. - N° de dossier 615zm.21120-158459	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-02-01	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Barbu, Ana-Maria	Buyer Id - Id de l'acheteur 615zm
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-6282 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION No. 004

La présente modification vise à modifier la Demande de Proposition (DP) et à répondre aux questions des soumissionnaires :

MODIFICATION À LA DP :

1. À la page 1 de la DP, « L'invitation prend fin le » :

SUPPRIMER : 2016-01-25

INSÉRER : 2016-02-01

2. À la pièce jointe, '4.1' Critères d'évaluation des soumissions, Exigence obligatoires pour les entreprises, Critères obligatoires des soumissionnaires pour le VOLET DE TRAVAIL I, critère obligatoire O1 :

SUPPRIMER : Dans son intégralité

INSÉRER:

Critères d'entreprise pour le VOLET DE TRAVAIL I			
Article	Exigences obligatoires	Respectée/ non respectée	Référence
O1	<p>Le soumissionnaire doit avoir travaillé à l'exécution de trois (3) contrats de services de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI-TI) au cours des dix (10) dernières années pour un ministère, un organisme ou une société d'État du GC ou un ministère ou un organisme d'un gouvernement provincial ou territorial.</p> <p>Remarque : On trouvera la liste des organismes et sociétés d'État du GC admissibles en cliquant sur les liens suivants : http://www.tbs-sct.gc.ca/gov-gouv/rc-cr/links-liens-fra.asp https://www.canada.ca/fr/gouvernement/min.html</p> <ul style="list-style-type: none">• Chaque contrat donné en référence doit avoir été exécuté dans les dix (10) dernières années à compter de la date de clôture des soumissions. Si le contrat est en cours d'exécution, il doit être en vigueur depuis au moins six (6) mois avant la date de clôture des soumissions.• Chaque contrat donné en référence doit avoir une valeur minimale de 5 millions de dollars (options exercées et taxes incluses).• Chaque contrat donné en référence doit avoir été exécuté pour un organisme comptant au moins 5 000 utilisateurs.• Le soumissionnaire doit avoir fourni au moins quinze (15) ressources pour chaque contrat donné en référence.• Le soumissionnaire doit avoir occupé le rôle d'agent contractuel principal pour chacun des contrats donnés en référence. <p>Le soumissionnaire doit avoir été l'entrepreneur principal, et non un sous-traitant. Cela signifie que le soumissionnaire doit avoir signé le contrat directement avec le ministère, l'organisme ou la société d'État du GC ou avec le ministère ou organisme d'un gouvernement provincial ou territorial, pour l'exécution des travaux. Si le contrat donné en référence par le soumissionnaire en lien avec ce critère consistait à exécuter des travaux qu'une autre entité avait préalablement obtenu la charge d'exécuter en vertu d'un contrat, le soumissionnaire ne sera pas considéré comme agent</p>		

Critères d'entreprise pour le VOLET DE TRAVAIL I			
	<p>contractuel principal. Par exemple, Z (client) a signé un contrat avec la société Y pour la fourniture de services. La société Y, à son tour, a conclu un contrat avec la société X pour fournir la totalité ou une partie de ces services à Z. Dans cet exemple, la société Y est un agent contractuel principal et la société X est un sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des contrats donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom des organismes clients; 2. dates de début et de fin des contrats, y compris des options exercées; 3. nature et portée des services offerts; 4. liste d'au moins quinze (15) ressources qui ont travaillé à l'exécution du contrat, en indiquant leur catégorie, ainsi que les dates de début et de fin de leur participation; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience du soumissionnaire. 		

3. À la pièce jointe, '4.1' Critères d'évaluation des soumissions, Exigence obligatoires pour les entreprises, Critères obligatoires des soumissionnaires pour le VOLET DE TRAVAIL II, critère obligatoire O1 :

SUPPRIMER : Dans son intégralité

INSÉRER:

Critères d'entreprise pour le volet de travail II			
Élément	Exigences obligatoires	Respectée/ non respectée	Référence
O1	<p>Le soumissionnaire doit avoir travaillé à l'exécution de trois (3) contrats de services de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI-TI) au cours des dix (10) dernières années pour un ministère, un organisme ou une société d'État du gouvernement du Canada ou un ministère ou un organisme d'un gouvernement provincial ou territorial.</p> <p>Remarque : La liste des organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada admissibles est donnée dans les liens suivants :</p> <p>http://www.tbs-sct.gc.ca/gov-gouv/rc-cr/links-liens-fra.asp https://www.canada.ca/fr/gouvernement/min.html</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque contrat donné en référence doit avoir été exécuté dans les dix (10) dernières années à compter de la date de clôture de l'appel d'offres. Si le contrat est en cours d'exécution, il doit être en vigueur depuis au moins six (6) mois avant la date de clôture de l'appel d'offres. • Chaque contrat donné en référence doit avoir une valeur minimale de 5 millions de dollars (options exercées et taxes incluses). • Chaque contrat donné en référence doit avoir été exécuté pour un organisme comptant au moins 5 000 utilisateurs. • Le soumissionnaire doit avoir fourni au moins quinze (15) ressources pour chaque contrat donné en référence. • Le soumissionnaire doit avoir occupé le rôle d'agent contractuel principal pour chacun des contrats donnés en référence. 		

Critères d'entreprise pour le volet de travail II

	<p>Le soumissionnaire doit avoir été l'entrepreneur principal, et non un sous-traitant. Cela signifie que le soumissionnaire doit avoir signé le contrat directement avec le ministère, l'organisme ou la société d'État du gouvernement du Canada ou avec le ministère ou organisme d'un gouvernement provincial ou territorial, pour l'exécution des travaux. Si le contrat donné en référence par le soumissionnaire en lien avec ce critère consistait à exécuter des travaux qu'une autre entité avait préalablement obtenu la charge d'exécuter en vertu d'un contrat, le soumissionnaire ne sera pas considéré comme agent contractuel principal. Par exemple, Z (client) a signé un contrat avec la société Y pour la fourniture de services. La société Y, à son tour, a conclu un contrat avec la société X pour fournir tout ou partie de ces services à Z. Dans cet exemple, la société Y est un agent contractuel principal et la société X est un sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des contrats donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom des organismes clients; 2. dates de début et de fin des contrats, y compris des options exercées; 3. nature et portée des services offerts; 4. liste d'au moins quinze (15) ressources qui ont travaillé à l'exécution du contrat, en indiquant leur catégorie, ainsi que les dates de début et de fin de leur participation; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience du soumissionnaire. 		
--	--	--	--

4. À la pièce jointe, '4.1' Critères d'évaluation des soumissions, Exigence obligatoires pour les entreprises, Critères obligatoires des soumissionnaires pour le VOLET DE TRAVAIL III, critère obligatoire O1 :

SUPPRIMER : Dans son intégralité

INSÉRER:

Critères d'entreprise pour le VOLET DE TRAVAIL III

Article	Exigences obligatoires	Respectée/ non respectée	Référence
O1	<p>Le soumissionnaire doit avoir travaillé à l'exécution de trois (3) contrats de services de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI-TI) au cours des dix (10) dernières années pour un ministère, un organisme ou une société d'État du GC ou un ministère ou un organisme d'un gouvernement provincial ou territorial.</p> <p>Remarque : On trouvera une liste des organismes et sociétés d'État du GC admissibles en cliquant sur les liens suivants : http://www.tbs-sct.gc.ca/gov-gouv/rc-cr/links-liens-fra.asp https://www.canada.ca/fr/gouvernement/min.html</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chaque contrat donné en référence doit avoir été exécuté dans les dix (10) dernières années à compter de la date de clôture de l'appel d'offres. Si le contrat est en cours d'exécution, il doit être en vigueur depuis au moins six (6) mois avant la date de clôture de l'appel d'offres. 		

Critères d'entreprise pour le VOLET DE TRAVAIL III			
	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque contrat donné en référence doit avoir une valeur minimale de 5 millions de dollars (options exercées et taxes incluses). • Chaque contrat donné en référence doit avoir été exécuté pour un organisme comptant au moins 5 000 utilisateurs. • Le soumissionnaire doit avoir fourni au moins quinze (15) ressources pour chaque contrat donné en référence. • Le soumissionnaire doit avoir occupé le rôle d'entrepreneur principal pour chacun des contrats donnés en référence. <p>Le soumissionnaire doit avoir été l'entrepreneur principal, et non un sous-traitant. Cela signifie que le soumissionnaire doit avoir signé le contrat directement avec le ministère, l'organisme ou la société d'État du GC ou avec le ministère ou organisme d'un gouvernement provincial ou territorial, pour l'exécution des travaux. Si le contrat donné en référence par le soumissionnaire en lien avec ce critère consistait à exécuter des travaux qu'une autre entité avait préalablement obtenu la charge d'exécuter en vertu d'un contrat, le soumissionnaire ne sera pas considéré comme entrepreneur. Par exemple, Z (client) a signé un contrat avec la société Y pour la fourniture de services. La société Y, à son tour, a conclu un contrat avec la société X pour fournir la totalité ou une partie de ces services à Z. Dans cet exemple, la société Y est un entrepreneur principal et la société X est un sous-traitant.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des contrats donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom des organismes clients; 2. dates de début et de fin des contrats, y compris des options exercées; 3. nature et portée des services offerts; 4. liste d'au moins quinze (15) ressources qui ont travaillé à l'exécution du contrat, en indiquant leur catégorie, ainsi que les dates de début et de fin de leur participation; 5. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience du soumissionnaire. 		

5. À la pièce jointe, '4.1' Critères d'évaluation des soumissions, Exigence cotée pour les entreprises, Critères cotés d'entreprises soumissionnaires pour le VOLET DE TRAVAIL I, critère coté C3 :

SUPPRIMER : Dans son intégralité

INSÉRER:

Critères d'entreprise			
Article	Exigences cotées	Points	Référence
C3	Désigner un chargé de compte client et démontrer que cette personne a de l'expérience dans la prestation de services de gestion de contrats et qu'elle a géré des équipes de ressources au cours des dix (10) dernières années pour des ministères ou organismes du gouvernement fédéral ou de gouvernements provinciaux ou territoriaux, dans le cadre de contrats pour lesquels le soumissionnaire agissait à titre	/30	a) plus de 8 ans – 15 points plus de 6 ans jusqu'à 8 ans – 12 points plus de 4 ans jusqu'à 6 ans – 9 points plus de 2 ans jusqu'à 4 ans –

Critères d'entreprise			
Article	Exigences cotées	Points	Référence
	<p>d'entrepreneur principal. Le soumissionnaire doit donner les renseignements demandés ci-dessous au sujet de cette personne :</p> <p>a) nombre de mois ou d'années d'expérience dans la prestation de services de gestion de contrats et la gestion d'équipes de ressources pour des ministères ou organismes clients au sein du gouvernement fédéral ou de gouvernements provinciaux ou territoriaux (maximum 15 points);</p> <p>et</p> <p>b) nombre de ressources gérées simultanément, dans le cadre d'un ou de plusieurs contrats pour un même ministère ou organisme client au sein du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial ou territorial (maximum 15 points).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des contrats donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom des organismes clients; 2. nombre total d'années d'expérience du chargé de compte client du soumissionnaire dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations données en référence pour le chargé de compte client; 4. liste des catégories de ressources gérées simultanément par le chargé de compte client du soumissionnaire; 5. description détaillée du travail exécuté par le chargé de compte client dans le cadre de ces affectations; 6. référence du client pouvant témoigner de l'expérience du chargé de compte client. 		<p>6 points de 6 mois à 2 ans – 3 points moins de 6 mois – 0 point</p> <p>et</p> <p>b) plus de 40 ressources – 15 points de 30 à 40 ressources – 12 points de 20 à 30 ressources – 9 points de 10 à 20 ressources – 6 points de 1 à 10 ressources – 3 points</p>

2. À la pièce jointe, '4.1' Critères d'évaluation des soumissions, Exigence cotée pour les entreprises, Critères cotés d'entreprises soumissionnaires pour le VOLET DE TRAVAIL II, critère coté C3 :

SUPPRIMER : Dans son intégralité

INSÉRER:

Critères d'entreprise			
Élément	Exigences cotées	Points	Référence
C3	Désigner un chargé de compte client et démontrer que cette personne a de l'expérience dans la prestation de services de gestion de contrats et qu'elle a géré des	/30	a) plus de 8 ans – 15 points plus de 6 ans jusqu'à 8 ans –

Critères d'entreprise			
Élément	Exigences cotées	Points	Référence
	<p>équipes de ressources au cours des dix (10) dernières années pour des ministères ou organismes du gouvernement fédéral ou de gouvernements provinciaux ou territoriaux, dans le cadre de contrats pour lesquels le soumissionnaire agissait à titre d'agent contractuel principal. Le soumissionnaire doit donner les renseignements demandés ci-dessous au sujet de cette personne :</p> <p>a) nombre de mois ou d'années d'expérience dans la prestation de services de gestion de contrats et la gestion d'équipes de ressources pour des ministères ou organismes clients au sein du gouvernement fédéral ou de gouvernements provinciaux ou territoriaux (maximum 15 points);</p> <p>et</p> <p>b) nombre de ressources gérées simultanément, dans le cadre d'un ou de plusieurs contrats pour un même ministère ou organisme client au sein du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial ou territorial (maximum 15 points).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des contrats donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom des organismes clients; 2. nombre total d'années d'expérience du chargé de compte client du soumissionnaire dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations données en référence pour le chargé de compte client; 4. liste des catégories de ressources gérées simultanément par le chargé de compte client du soumissionnaire; 5. description détaillée du travail exécuté par le chargé de compte client dans le cadre de ces affectations; 6. une référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience du chargé de compte client. 		<p>12 points</p> <p>plus de 4 ans jusqu'à 6 ans – 9 points</p> <p>plus de 2 ans jusqu'à 4 ans – 6 points</p> <p>de 6 mois à 2 ans – 3 points</p> <p>moins de 6 mois – 0 point</p> <p>et</p> <p>b)</p> <p>plus de 40 ressources – 15 points</p> <p>de 30 à 40 ressources – 12 points</p> <p>de 20 à 30 ressources – 9 points</p> <p>de 10 à 20 ressources – 6 points</p> <p>de 1 à 10 ressources – 3 points</p>

2. À la pièce jointe, '4.1' Critères d'évaluation des soumissions, Exigence cotée pour les entreprises, Critères cotés d'entreprises soumissionnaires pour le VOLET DE TRAVAIL III, critère coté C3 :

SUPPRIMER : Dans son intégralité

INSÉRER:

Critères d'entreprise

Élément	Exigences cotées	Points	Référence
<p>C3</p>	<p>Désigner un chargé de compte client et démontrer que cette personne a de l'expérience dans la prestation de services de gestion de contrats et qu'elle a géré des équipes de ressources au cours des dix (10) dernières années pour des ministères ou organismes du gouvernement fédéral ou de gouvernements provinciaux ou territoriaux, dans le cadre de contrats pour lesquels le soumissionnaire agissait à titre d'entrepreneur principal. Le soumissionnaire doit donner les renseignements demandés ci-dessous au sujet de cette personne :</p> <p>a) nombre de mois ou d'années d'expérience dans la prestation de services de gestion de contrats et la gestion d'équipes de ressources pour des ministères ou organismes clients au sein du gouvernement fédéral ou de gouvernements provinciaux ou territoriaux (maximum 15 points);</p> <p>et</p> <p>b) nombre de ressources gérées simultanément, dans le cadre d'un ou de plusieurs contrats pour un même ministère ou organisme client au sein du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial ou territorial (maximum 15 points).</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir les renseignements suivants pour chacun des contrats donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom des organismes clients; 2. nombre total d'années d'expérience du chargé de compte client du soumissionnaire dans l'exécution des tâches mentionnées ci-dessus; 3. dates de début et de fin des affectations données en référence pour le chargé de compte client; 4. liste des catégories de ressources gérées simultanément par le chargé de compte client du soumissionnaire; 5. description détaillée du travail exécuté par le chargé de compte client dans le cadre de ces affectations; 6. référence du client pouvant témoigner de l'expérience du chargé de compte client. 	<p align="center">/30</p>	<p>a)</p> <p>plus de 8 ans – 15 points plus de 6 ans jusqu'à 8 ans – 12 points plus de 4 ans jusqu'à 6 ans – 9 points plus de 2 ans jusqu'à 4 ans – 6 points de 6 mois à 2 ans – 3 points moins de 6 mois – 0 point</p> <p>et</p> <p>b)</p> <p>plus de 40 ressources – 15 points de 30 à 40 ressources – 12 points de 20 à 30 ressources – 9 points de 10 à 20 ressources – 6 points de 1 à 10 ressources – 3 points</p>

2. À la pièce jointe, '4.1' Critères d'évaluation des soumissions, 2.7.1 A. 5 Analyste technique PGI (GRC), niveau 3 (ressource évaluée), critère coté C3 :

SUPPRIMER : Dans son intégralité

INSÉRER:

N°	Critères cotés A.5 Analyste technique PGI (GRC), niveau 3 (ressource évaluée)	Maximum de points	Échelle d'évaluation	Énoncé de conformité et renvoi à la proposition écrite ou au CV
C3	<p>Démontrer que la ressource proposée a réalisé, au cours des cinq (5) dernières années, des projets dans le cadre desquels elle a développé des services Web pour les besoins du développement des TI. Fournir pour cela les renseignements suivants pour chacun des projets donnés en référence :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. nom du client; 2. dates de début et de fin des projets; 3. description détaillée des travaux effectués par la ressource proposée dans le cadre des projets, incluant la description des tâches, des technologies utilisées et des éléments livrables; 4. référence, au sein de l'organisme client, pouvant témoigner de l'expérience de la ressource proposée. 	/10	2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points	

QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. Veuillez préciser si des contrats sont actuellement en place ou ont été récemment mis en place pour ce besoin, ou des postes connexes. Si tel est le cas, quels sont les noms des entreprises titulaires de ces contrats, la durée des contrats et leur valeur?

L'État pourrait-il fournir la liste des entreprises titulaires qui fournissent des services dans le cadre des contrats conclus à ce jour, ainsi que la valeur respective de ceux-ci?

Pouvez-vous indiquer si un travail semblable ou de nature connexe a déjà été effectué par une entreprise ou des entreprises, ou une personne ou des personnes, et ce, pour chacun des volets au cours des 12 derniers mois? Le cas échéant, de quelle entreprise (ou entreprises) s'agissait-il, quelle était la valeur

du contrat et durant combien de temps les services prévus au contrat ont-ils été offerts (c.-à-d. durée du contrat initiale et de toute prolongation)?

R1. Oui, les services sont fournis par plusieurs ressources en vertu de trois (3) contrats :

1. contrat 21120-15-2108870 conclu avec Cistel Technology Inc. Les services prévus dans le cadre de ce contrat sont fournis du 1^{er} AVRIL 2015 au 31 MARS 2017. La valeur totale du contrat est de 1 978 912,50 \$ (taxes incluses);
2. contrat 21120-15-2108875 conclu avec Cistel Technology Inc. Les services prévus dans le cadre de ce contrat sont fournis du 1^{er} AVRIL 2015 au 31 MARS 2017. La valeur totale du contrat est de 1 984 845 \$ (taxes incluses);
3. contrat 21120-15-2108879 conclu avec Cistel Technology Inc. Les services prévus dans le cadre de ce contrat sont fournis du 1^{er} MARS 2015 au 29 FÉVRIER 2017. La valeur totale du contrat est de 1 984 562,50 \$ (taxes incluses).

Q2. Nous souhaitons poser la question suivante au sujet du critère coté des entreprises C2 en lien avec les trois volets : « Comme on précise que Services partagés Canada (SPC) est l'entité ayant défini le portefeuille de la sécurité nationale, l'État pourrait-il étudier la possibilité d'ajouter SPC lui-même à la liste des ministères relevant du portefeuille de la sécurité nationale, ce qui permettrait de citer en référence des contrats de plus grande envergure conclus avec SPC? »

R2. Non, SPC ne sera pas accepté comme référence pour le critère coté des entreprises C2, et ce, pour tous les volets de travail, car son mandat n'est pas axé sur la sécurité. Pour obtenir plus d'information sur le mandat de SPC, visitez son site Web à l'adresse : <http://www.ssc-spc.gc.ca/pages/mndt-fra.html>.

Q3. En ce qui concerne le critère obligatoire des soumissionnaires O1 pour le VOLET DE TRAVAIL 1, à la page 84 de 219 : Les exigences à respecter chaque contrat cité en référence sont plutôt strictes. L'État pourrait-il envisager de réduire de trois à deux le nombre de contrats de services de gestion de l'information et de technologie de l'information à citer à titre de références?

R3. Non, étant donné l'ampleur, la complexité, la valeur et la durée du besoin, le gouvernement du Canada a déterminé qu'il est obligatoire que les soumissionnaires fassent la preuve qu'ils possèdent de l'expérience dans la gestion d'au moins trois contrats selon les exigences du critère O1 du volet de travail 1.

Q4. En ce qui concerne le critère obligatoire des soumissionnaires O2 pour le VOLET DE TRAVAIL 1, à la page 85 de 219 : Étant donné que l'Agence du revenu du Canada (ARC) héberge l'Agence des services frontaliers du Canada aux fins de ses projets de SAP, nous demandons respectueusement à l'État d'ajouter l'ARC à la liste des ministères et organismes du gouvernement du Canada relevant du portefeuille de la sécurité nationale, et ce, tel que l'a défini SPC.

R4. L'ARC ne sera pas acceptée comme référence pour le critère coté des entreprises C2 pour le volet de travail 1, car son mandat n'est pas axé sur la sécurité.

Pour obtenir plus d'information sur le mandat de l'ARC, visitez son site Web à l'adresse : <http://www.cra-arc.gc.ca/gncy/bkgnd-fra.html>.

Q5. Le critère obligatoire des entreprises O2 pour le volet de travail 1 stipule ce qui suit :

« Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a fourni des ressources dans au moins deux (2) des catégories, avec un niveau d'effort global correspondant à au moins deux mille (2 000) jours facturés au cours des trois (3) dernières années, pour chacune des deux (2) catégories données en référence. Le soumissionnaire doit avoir été l'agent contractuel principal chargé de fournir des ressources à des clients du gouvernement fédéral ou de gouvernements provinciaux ou territoriaux.

A.1 Architecte d'applications/de logiciels (les niveaux 1, 2 et 3 sont tous applicables)

A.5 Analyste technique, PGI (les niveaux 1, 2 et 3 sont tous applicables)

A.6 Programmeur/réalisateur de logiciel (les niveaux 1, 2 et 3 sont tous applicables)

A.7 Programmeur/analyste (niveaux 1, 2 et 3) »

L'État peut-il confirmer que pour être conformes, les soumissionnaires doivent sélectionner seulement deux des catégories énumérées et fournir la preuve de 2 000 jours facturés au cours des trois dernières années pour chacune de ces catégories (par exemple, 2 000 jours pour la catégorie « Architecte d'applications/de logiciels » et 2 000 jours pour la catégorie « Analyste technique, PGI »)?

Ou bien qu'ils doivent fournir la preuve de 2 000 jours facturés répartis dans deux catégories (par exemple, 1 500 jours pour la catégorie « Architecte d'applications/de logiciels » et 500 jours pour la catégorie « Analyste technique, PGI », pour un total de 2 000 jours)?

R5. Le premier scénario présenté dans la question est l'interprétation juste. Afin d'être conforme, le soumissionnaire doit sélectionner seulement deux des catégories énumérées, puis démontrer qu'il a facturé au moins 2 000 jours au cours des trois dernières années pour chacune de ces deux catégories (par exemple, 2 000 jours pour la catégorie « Architecte d'applications/de logiciels » et 2 000 jours pour la catégorie « Analyste technique, PGI »).

Q6. Quelle que soit l'interprétation juste, peut-on supposer qu'elle s'applique aussi au critère O2 pour les volets de travail 2 et 3?

R6. Oui, cette interprétation du critère obligatoire des entreprises O2 s'applique à tous les trois volets.

Q7. En ce qui concerne le critère coté des entreprises C3 pour tous les volets de travail (p. ex. le volet de travail 1, à la page 86 de la demande de soumissions), pour les sous-exigences a) et b), on attribue à chacune une note de 10 points (« maximum 10 points »); cependant, dans le barème de notation, on attribue à chacune de ces sous-exigences un maximum de 15 points pour un total de 30 points pour l'exigence, ce qui correspond au reste de l'information fournie dans le tableau. Veuillez confirmer qu'il faudrait plutôt lire « (maximum 15 points) » aux sous-exigences a) et b).

R7. Oui, les sous-exigences a) et b) devraient plutôt indiquer « (maximum 15 points) ». Veuillez consulter la modification n° 004 de la demande de soumissions 21120-158459/B.

Q8. En ce qui concerne les critères définis pour le volet 1, dans le tableau Critères cotés – A.5 Analyste technique PGI (Oracle), niveau 3 (ressource évaluée), le barème de notation du critère C3 se lit en anglais comme suit : « *2 points per project up to a maximum of twenty 10 points* ». Veuillez confirmer qu'il faudrait plutôt lire « *2 points per project up to a maximum of 10 points* » [2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points].

R8. Oui, en ce qui concerne les critères définis pour le volet 1, dans le tableau Critères cotés – A.5 Analyste technique PGI (Oracle), niveau 3 (ressource évaluée), le barème de notation du critère C3

devrait se lire comme suit : « 2 points par projet jusqu'à concurrence de 10 points ». Veuillez consulter la modification n° 004 de la demande de soumissions 21120-158459/B.

Q9. Pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation des soumissions : Il est extrêmement difficile de fournir les coordonnées de personnes-ressources des clients pour chaque projet afin de démontrer l'expérience d'une ressource (particulièrement après 2 ans) puisque certaines de ces personnes-ressources peuvent avoir changé de poste ou même pris leur retraite. Est-ce que l'État pourrait supprimer complètement cette exigence des critères obligatoires et des critères cotés, et permettre aux soumissionnaires de fournir les coordonnées de trois clients pour lesquels un travail similaire a été fait par le passé?

R9. Non, le Canada doit être en mesure d'attester le projet ou l'expérience de travail cité par la ressource au moyen des références. Les références fournies avec la soumission doivent se rapporter exclusivement au projet ou à l'expérience de travail cité.

Q10. En raison de la complexité des critères obligatoires/cotés, nous demandons respectueusement que la date de clôture du 25 janvier soit prolongée de deux semaines afin de permettre aux soumissionnaires de préparer une soumission de façon précise en réponse à un ou plusieurs volets de travail.

R10. La date de clôture a été prolongée; la nouvelle date de clôture a été fixée au 1^{ère} février 2016, à 14 h (heure normale de l'Est). Veuillez consulter la modification 004 de la demande de soumissions n° 21120-158459/B.

Q11. Nous sommes titulaires d'Arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour ProServices et nous avons déjà présenté une demande de qualification pour Services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT).

Nous aimerons présenter une soumission et nous pensons que nous avons beaucoup de valeur à contribuer. Pourriez-vous S.V.P. nous laisser savoir si vous conseillez de consacrer le temps à préparer une soumission en réponse à cette demande de proposition.

R11. Tous les titulaires d'AMA pour les SPICT qui détiennent actuellement un AMA pour des SPICT au palier 2 dans la région de la capitale nationale en vertu la série d'AMA n° EN578-055605 peuvent présenter une soumission en réponse à la demande de proposition. Le Canada ne peut pas donner des conseils aux soumissionnaires intéressés en ce qui concerne la préparation d'une soumission en réponse à cette demande de proposition.

TOUTES LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS RESTENT LES MÊMES.